

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 27 septembre à 20 heures 05, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 20 septembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique et son compte rendu restreint a été affiché dans les huit jours.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel nominal :

MEMBRES PRESENTS A L'APPEL :

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- M. GLUZMAN Régis, Mme CHAPELLE Catherine, M. KOWBASIUK Nicolas, Mme PREVOT Vannina, M. GASSENBACH Gilles, Mme FAIDHERBE Carole, M. DELAVALOIRE Michel, Mme BOISSEAU Laetitia, M. GERARD Pascal, M. CLEMENT François, Adjoints au Maire ;
- M. LECLAIRE Christian, M. SANTI Elie, Mme TUSSEVO Anne-Marie, M. LELOUP Michel, Mme CARRE Véronique, M. LE LUDUEC Bernard, M. BERGER Alain, Mme VILLOT Isabelle, M. ARES Philippe, Mme LAGACHE Maria-José, Mme LAMAU Françoise, M. DEVOIZE Bruno, Mme GUIGNARD Anita, Mme CAILLIE Albine, M. SIMONNOT Alexandre, M. DAGOIS Gérard formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRES REPRESENTES A L'APPEL :

- | | |
|----------------------------------|------------------------|
| • Mme MICCOLI Lucie.....par | Mme PREVOT Vannina |
| • Mme BOUCHON Délia.....par | Mme TUSSEVO Anne-Marie |
| • M. MASSI Jean-Claude.....par | M. SANTI Elie |
| • Mme HAMOUCHI Yaminapar | M. LECLAIRE Christian |
| • Mme EL ATALLATI Karima.....par | M. DELAVALOIRE Michel |
| • M. SANDRINI Pierrepar | M. DEVOIZE Bruno |
| • | |

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :

- Mme TAVARES DE FIGUEIREDO Alice
- M. TEMAL Rachid

Madame CARRE Véronique a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après ces formalités, la séance a suivi l'ordre du jour de la convocation officielle.

MOUVEMENTS LORS DE LA SEANCE :

- Mme CHAPELLE Catherine part à 21h en laissant procuration à Mme BOISSEAU Laetitia à partir du point n°14,
- Mme CHAPELLE Catherine est de retour à 21h10 et vote à partir du point n°15.

Madame le Maire donne ensuite connaissance au conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil Municipal du 17 avril 2014 dans le cadre des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Numéro + Date	Thème/Structure/ Service	Objet/Titre	Cocontractant/ Durée/date/ Montant
N°2018/207 08/06/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Événementiel	Convention relative à l'organisation d'un cycle de conférences sur l'histoire de l'art et l'art contemporain intitulé «Postures d'Artistes»	Ass Connaissance de l'art contemporain le 8 juin 2018 Montant NET : 3 868 €
N°2018/208 08/06/2018	Direction du Logement et de Prévention	Convention de prêt de matériel destiné à la réalisation de projets d'éducation pour la santé en direction du public tabernacien	Ass La Ligue Contre Le Cancer à compter de sa signature, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction Montant : gratuit
N°2018/209 11/06/2018	Direction des affaires générales Commande publique	Marché 18MP025 relatif à l'aménagement de la rue de Paris comprenant 2 tranches : -Tranche ferme relative à l'aménagement de la rue de Paris entre la rue Rouen des Mallets et la rue du Colonel Conrad -Tranche optionnelle relative à l'aménagement de la rue de Paris entre la rue du colonel Conrad et la Place Vaucelles	Société L'ESSOR à compter de sa notification jusqu'au parfait achèvement des travaux Tranche ferme : Montant HT : 253 587,70 € Tranche optionnelle : Montant HT : 113 430,48 €
N°2018/210 13/06/2018	Direction du Patrimoine et du Cadre de Vie	Modification de la décision n°2016-260 du 3 novembre 2016 relative à la mise à disposition d'un véhicule utilitaire électrique	Société Trafic Communication à compter de la livraison pour une durée de trois ans
N°2018/211 14/06/2018	Direction du Patrimoine et du Cadre de Vie	Convention d'honoraires relative à la mission d'assistance technique et administrative pour le recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	Cabinet ANTHIAN SARBATX Avocat à compter de sa notification pour une durée d'un an renouvelable par reconduction tacite pour une période identique à deux reprises, dans la limite de 36 mois Montant total HT : 4 500 €
N°2018/212 18/06/2018	Direction Vie des Familles et Solidarité	Convention de prestation relative au projet «Être Parent Aujourd'hui» et la réalisation d'une action liée à la parentalité	Ass. Médiation Val d'Oise le 7 septembre 2018 Montant NET : 509,68 €
N°2018/213 18/06/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Événementiel	Réalisation de balades en poney dans le cadre des «Dimanches au Kiosque» au Parc Henri Leyma à TAVERNY	Société Les Poneys D'Or les 7, 21, 28 octobre et 18 novembre 2018 Montant TTC : 1 000 €
N°2018/214 19/06/2018	Direction des Ressources Humaines	Publication d'offre d'emploi relevant du domaine culturel proposée par la commune de Taverny pour le Conservatoire Jacqueline Robin	Société La Lettre du Musicien le 19 juin 2018 Montant HT : 690 € Montant TTC : 828 €

N°2018/215 19/06/2018	Direction des affaires générales Commande publique	Accord-cadre à bons de commande (18MP017) relatif à des prestations de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voirie et réseaux divers de la ville de TAVERNY	Société Amostra à compter de sa notification pour une durée d'un an, renouvelable tacitement par période de 12 mois sans que sa durée totale ne puisse être supérieur à 3 ans Montant : sans minimum Montant maximum annuel HT : 70 000 €
N°2018/216 19/06/2018	Direction des affaires générales Commande publique	Marché de travaux (18MP030) relatif à la création de la nouvelle chaufferie centrale et le remplacement des réseaux enterrés pour le groupe scolaire Marcel Pagnol de TAVERNY	Société DALKIA à compter de la notification jusqu'au parfait achèvement des travaux Montant HT : 310 423,50 € Montant TTC : 372 508,20 €
N°2018/217 21/06/2018	Direction du Patrimoine et du Cadre de Vie	Marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la requalification du quartier Sainte-Honorine	Société ARVAL le 21 juin 2018 Montant HT : 14 100 € Montant TTC : 16 920 €
N°2018/218 22/06/2018	Direction du Patrimoine et du Cadre de Vie	Modification de la décision n°2017-291 du 7 novembre 2017 relative à la réalisation d'une mission de bureau d'études VRD pour la viabilisation et la réalisation d'un aménagement, voirie, assainissement et réseaux divers suite à la requalification du quartier des Sarments	Société ECAU le 22 juin 2018 Montant HT : 4 500 € Montant TTC : 5 400 €
N°2018/219 22/06/2018	Direction du Patrimoine et du Cadre de Vie	Renouvellement de l'abonnement annuel « Pack Initial » destiné à être informée des conditions météorologiques	Société Météo France Montant HT : 1 880 € Montant TTC : 2 256 €
N°2018/220 27/06/2018	Direction des Affaires Financières	Révision de la régie d'avances du conservatoire Jacqueline Robin à TAVERNY	
N°2018/221 28/06/2018	Direction des Affaires Financières	Modification de la décision n°2016-254 du 24 octobre 2016 relative à la révision de la régie de recettes pour le Théâtre Madeleine Renaud à TAVERNY	
N°2018/222 28/06/2018	Politique de la Ville	Renouvellement de l'adhésion au Pôle de ressources Ville et développement social	Ass Pôle de ressources Ville et développement social Val-d'Oise Cotisation annuelle TTC : 1 054,04 €
N°2018/223 03/07/2018	Direction du Patrimoine et du Cadre de Vie	Marché relatif à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de requalification du quartier Sainte Honorine	Sociétés ARVAL, SODEREF Montant total HT : 14 100 € Montant total TTC : 16 920 €
N°2018/224 03/07/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Événementiel	Location d'un gîte au profit d'une délégation du conservatoire de Lüdinghausen dans le cadre	Ass d'éducation à l'environnement La Ferme d'Ecancourt du 8 au 11 novembre 2018 Montant NET : 3 172,55 €

		du jumelage	
N°2018/225 04/07/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Théâtre M. Renaud	Contrat relative à la cession du droit de représentation d'un spectacle intitulé « La Dame de chez Maxim » au Théâtre M. Renaud à TAVERNY	Société Atelier Théâtre Actuel le 16 novembre 2018 Montant TTC : 8 545,50 €
N°2018/226 09/07/2018	Direction de l'Action éducative	Réalisation de prestations d'animation «Héros Challenge» et «Labyrinthe Fantastique» à l'accueil des loisirs Jules Verne de TAVERNY	Société N'Joy Anime La Vie! Le 24 juillet et 28 août 2018 Montant HT : 733,56 € Montant TTC : 880,28 €
N°2018/227 09/07/2018	Direction de l'Action éducative	Réalisation d'une conférence sur le thème «Les Animaux en voie de Disparition» à l'accueil des loisirs Jean Mermoz de TAVERNY	Société Faune Explo le 12 juillet 2018 Montant TTC : 480 €
N°2018/228 10/07/2018	Direction de l'Action éducative	Contrat de maintenance et d'assistance téléphonique du terminal de paiement de la Direction de l'Action Éducative	Société VFF Assistance à compter de sa signature, pour une durée d'un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède 3 années Montant HT : 149 € Montant TTC : 178,80 €
N°2018/229 10/07/2018	Direction Sports et Vie Associative	Réalisation de prestations dans le cadre de l'inauguration du «Skate Park» et du «Tavern'Ride»	Ass. UCPA Sport Loisirs le 9 septembre 2018 Montant NET : 3 250 €
N°2018/230 10/07/2018	Direction Sports et Vie Associative	Réalisation d'une animation équestre dans le cadre du forum des association 2018	Entreprise Ecuries Bertin le 9 septembre 2018 Montant TTC : 527,50 €
N°2018/231 10/07/2018	Direction Sports et Vie Associative	Convention relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre du «Forum des associations 2018» et du «Contest» au skate park à TAVERNY	Ass des secouristes Français Croix Blanche le 9 septembre 2018 Montant NET : 1 440 €
N°2018/232	Annulé	Annulé	Annulé
N°2018/233 11/07/2018	Direction des affaires générales Commande publique	Marche 18MP031 d'entretien et de maintenance préventive et curative des systèmes de sécurité incendie sous forme de 2 lots : - Lot n°1 relatif aux systèmes de sécurité incendie, alarmes, désenfumage et systèmes de détection de gaz - Lot n°2 relatif à l'entretien des moyens de lutte contre l'incendie	Sociétés Aviss (lot n°1) & Parflam (lot n°2) à compter de la notification pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction sans que la durée totale n'excède 3 ans Partie forfaitaire lot n°1 : 20 000 € maximum lot n°2 : 3 000 € maximum Partie à Bons de commande lots 1 & 2 : sans montant minimum Montant maximum HT : lot 1 : 30 000 € HT lot 2 : 15 000 € HT

N°2018/234 11/07/2018	Direction des affaires générales Commande publique	Accords-cadre à bon de commande (18MP028) relatif à des prestations d'entretien et de création d'aires de jeux pour la ville de Taverny	Société GOGY à compter de sa notification pour une durée d'un an, renouvelable tacitement pour 12 mois sans que la durée totale n'excède 4 ans Partie à Bons de commande : Sans montant minimum Montant maximum HT : 40 000 € Partie forfaitaire HT : 40 000 €
N°2018/235 13/07/2018	Direction des Ressources Humaines	Convention de formation relative à l'initiation à la pédagogie de groupe «Colourstrings» au profit du conservatoire Jacqueline - Robin	Madame Yvonne FRYE les 5 et 6 juillet 2018 Montant NET : 1 000 €
N°2018/236 17/07/2018	Direction Sports et Vie Associative	Convention relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de la course l'«Ekiden-Relais du Val Parisis» à TAVERNY	Ass des secouristes Français Croix Blanche le 7 octobre 2018 Montant NET : 1 120 €
N°2018/237 17/07/2018	Direction Sports et Vie Associative	Réalisation de la prestation de chronométrage dans le cadre de la course l'«Ekiden-Relais du Val Parisis» à TAVERNY	Ass Aide aux Organismes de Courses Hors Stades (AOCHS) le 7 octobre 2018 Montant NET : 916 €
N°2018/238 17/07/2018	Direction Sports et Vie Associative	Réalisation de la prestation de Speaker (animation/commentateur) dans le cadre de la course l'«Ekiden- Relais du Val Parisis» à TAVERNY	Monsieur Stéphane PYTEL speaker libéral le 7 octobre Montant NET : 200 €
N°2018/239 17/07/2018	Direction de la Petite Enfance Multi-Accueil	Contrat relative à la cession du droit de représentation du spectacle intitulé «Je Suis Là» au Multi accueil de la Maison de la Petite Enfance «Les Mini pousses»	Ass. Le Trapèze Ivre le 29 juin 2018 Montant NET : 900 €
N°2018/240 17/07/2018	Direction Sports et Vie Associative	Location d'un manège «Petit Carrousel des Anges» dans le cadre du forum des associations 2018	Entreprise Carrousel Des P'Tits Anges le 9 septembre 2018 Montant HT : 1 020 € Montant TTC : 1 224 €
N°2018/241 18/07/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Théâtre M. Renaud	Contrat relative à la cession du droit de représentation du spectacle intitulé «Cendrillon» au Théâtre M.Renaud à TAVERNY	Ass. Le Malandain Ballet Biarritz le 12 janvier 2019 Montant HT : 21 000 € Montant TTC : 22 155 €
N°2018/242 18/07/2018	Direction des Vie des Familles et Solidarité	Convention tripartite relative à la mise en place de deux «cafés des parents» au profit des familles tabernaciennes	Société coopérative Port Parallèle & Mme Houlette (consultante) du 6 au 13 octobre 2018 Montant NET : 300 €

N°2018/243 20/07/2018	Direction des affaires générales	Contrat d'abonnement dit «Manager» - Secteur public au profit de la Collectivité	Société SVP Collectivités du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2018 Montant HT : 2 309,07 €
N°2018/244 20/07/2018	Direction Action culturelle, Événementiel	Convention relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de la Brocante de TAVERNY	Ass. Protection Civile le 23 septembre 2018 Montant NET : 654,80 €
N°2018/245 20/07/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Théâtre M. Renaud	Contrat relative à la cession du droit de représentation du spectacle intitulé «Souliers Rouges» au Théâtre M.Renaud à TAVERNY	Ass. Compagnie Les Nuits Claires du 17 au 18 janvier 2019 Montant HT : 6 230,20 € Montant TTC : 6 572,86 €
N°2018/246 12/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Convention de subvention pour assurer le bon fonctionnement et la gestion de la Maison Henri-Groués dans le cadre de ses missions d'hébergement et d'accompagnement social individuel	Direction Départementale de la Cohésion Sociale année 2018 Montant : 163 520 €
N°2018/247 23/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants»	Corinne ALLUINE du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 Montant mensuel du loyer : 602,65 €
N°2018/248 23/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants»	Odile MARCHISSEAU, Institutrice du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 Montant mensuel du loyer : gratuit
N°2018/249	Annulé	Annulé	Annulé
N°2018/250 24/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants»	Thomas CLÉMENT du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 Montant mensuel du loyer : 330,22 €
N°2018/251 24/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants»	Sonia KHAMMASSI du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 Montant mensuel du loyer : 462,30 €
N°2018/252 24/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants»	Sophia BABOURI du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 Montant mensuel du loyer : 561,37 €

N°2018/253 24/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants»	Nathalie FORTEAU du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 Montant mensuel du loyer : 619,17 €
N°2018/254 25/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants»	Gwendoline GESRET du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 Montant mensuel du loyer : 576,98 €
N°2018/255 25/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants»	Hamidou MOHAMED du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 Montant mensuel du loyer : 453,34 €
N°2018/256 25/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants»	Annick LECLERC du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 Montant mensuel du loyer : 743 €
N°2018/257 25/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants»	Marine ALTERNIN du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 Montant mensuel du loyer : 280,69 €
N°2018/258 25/07/2018	Direction des Vie des Familles et Solidarité	Demande de subvention relative à l'installation d'une aire d'évolution sportive situé dans le parc aux oiseaux	Conseil régional d'Île-de- France le 25 juillet 2018 Montant le plus élevé possible
N°2018/259 25/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants»	Agnès DOBELLI du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 Montant mensuel du loyer : 561,37 €
N°2018/260 25/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants»	Cécile ROBERT du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 Montant mensuel du loyer : 751,25 €
N°2018/261 26/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants»	Pierre BURBAUD, Instituteur du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 Montant mensuel du loyer : gratuit

N°2018/262 26/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants»	Emeline TORREMOCHA du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 Montant mensuel du loyer : 601,70 €
N°2018/263 26/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants»	Aline MORICEAU du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 Montant mensuel du loyer : 824,25 €
N°2018/264 26/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants»	Mme LEYRI BELMADANI, Institutrice du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 Montant mensuel du loyer : gratuit
N°2018/265 26/07/2018	Direction du Logement et de la Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants»	Maryline PRUVOT, Institutrice du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 Montant mensuel du loyer : gratuit
N°2018/266 30/07/2018	Direction des affaires générales	Convention relative à la mise à disposition d'un stand de tir au profit des agents de la police municipale	Ass La société FRETTOISE DE TIR à compter du 1 ^{er} septembre 2018 pour une durée de 12 mois, reconductible tacitement deux fois pour la même durée sans que la durée n'excède trois ans Montant de la mise à disposition : gratuit Montant de la licence de tir auprès de la fédération française de tir : 85 € par agent
N°2018/267 31/07/2018	Direction des Vie des Familles et Solidarité	Demande de subvention relative à la mise en place du projet «Chantier Citoyens» organisé par le Centre social Vincent Vigneron de TAVERNY	Société HLM EFIDIS 31 juillet 2018 Montant : 900 €

N°2018/268 30/07/2018	Direction des affaires générales Commande publique	Contrat de service et de maintenance concernant les matériels de verbalisation électronique de la police municipale de la TAVERNY	Société EDICIA une durée d'un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction sans que la durée totale n'excède 3 année, à compter du : - 1 ^{er} /01/2018 pour le contrat de service - 1 ^{er} /01/2019 pour le contrat de maintenance <u>Pour le contrat de service</u> Montant HT : 9000 € <u>Pour le contrat de</u> <u>maintenance:</u> Montant HT : 2 516 €
N°2018/269 07/08/2018	Direction des Affaires Financières	Convention relative à la mission d'analyse de la gestion FCTVA au profit de la Commune	Société ECOFINANCE le 7 août 2018 Montant des honoraires : 45 % HT, de l'économie et/ou du gain constaté dans le cadre la mission
N°2018/270 07/08/2018	Direction des Affaires Financières	Convention relative à une mission d'optimisation des prélèvements sociaux afin d'analyser les charges sociales au profit de la Commune	Société ECOFINANCE le 7 août 2018 Montant des honoraires : 45 % HT, de l'économie et/ou du gain constaté dans le cadre la mission
N°2018/271 07/08/2018	Direction des Affaires Financières	Convention relative à une mission d'accompagnement à la fiscalité locale afin d'analyser les locaux affectés à l'habitation avec la mise en œuvre des préconisations sur les vacances et omissions au profit de la Commune	Société ECOFINANCE le 7 août 2018 Montant des honoraires : 45 % HT, de l'augmentation de ressources constatée dans le cadre la mission
N°2018/272 07/08/2018	Direction des Affaires Financières	Convention relative à l'optimisation de la fiscalité locale dans le cadre de la gestion du patrimoine afin d'analyser le régime fiscal des propriétés de la commune	Société ECOFINANCE le 7 août 2018 Montant des honoraires : 45 % HT, de l'économie et/ou du gain constaté dans le cadre la mission
N°2018/273 14/08/2018	Direction des Vie des Familles et Solidarité	Modification de la décision n°2017- 293 du 7 novembre 2017 relative à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre concernant la mise en place d'une nouvelle production d'eau chaude pour le groupe scolaire Pagnol	Société NAMIXIS Montant HT : 11 973,70 € Montant TTC : 14 368,44 €

N°2018/274 17/08/2018	Direction des Ressources Humaines	Convention relative à une formation d'habilitation électrique pour les agents chargés de l'intervention d'entretien et de dépannage sur les installations électriques au sein de la Commune	Société APAVE les 27 août & 6 septembre 2018 Montant TTC : 876 €
N°2018/275 17/08/2018	Direction de la Petite Enfance	Contrat relative à la cession du droit d'exploitation pour la représentation du spectacle intitulé «Tidom, Tidam» à la Médiathèque, au profit des usagers de la crèche familiale des sarments de TAVERNY	Ass. HISTOIRES DE SONS les 27 et 28 juin 2018 Montant NET : 800 €
N°2018/276 17/08/2018	Direction des Systèmes d'Information et Télécommunications	Contrat relatif à l'acquisition et maintenance d'une application mobile interactive intelligente permettant d'alerter, informer en temps réel et impliquer les usagers du service public, citoyens et habitants par le biais d'une bibliothèque de fonctionnalités personnalisables et modulables	Société NÉOCITY à compter de sa signature pour une durée d'un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède 3 années Acquisition de l'application Montant HT : 14 763 € Montant TTC : 17 715,60 € Contrat de service Montant annuel HT : 2688 €
N°2018/277 06/09/2018	Direction Sports et Vie Associative	Réalisation d'un reportage vidéo sportif concernant la manifestation «Tavern'Ride» dans le cadre du Forum des associations 2018	Monsieur Enock DUCLAIN le 9 septembre 2018 Montant NET : 500 €
N°2018/278 6/09/2018	Direction des Ressources Humaines	Convention relative à un recyclage de la formation continue obligatoire du transport routier de marchandises en direction d'un agent communal	Société l'École de Formation Routière du 10 au 14 septembre 2018 Montant HT : 625 € Montant TTC : 750 €
N°2018/279 07/09/2018	Direction des Ressources Humaines	Convention relative à un recyclage de la formation continue obligatoire du transport routier de marchandises et de voyageurs en direction de trois agents	Société l'École de Formation Routière du 10 au 14 septembre 2018 Montant NET : 2 250 €
N°2018/280 10/09/2018	Direction Jeunesse et Vivre Ensemble	Convention relative à la demande de subvention en vue de la réalisation d'un mini-séjour en Bourgogne organisé par le centre social Vincent Vigneron, les 7 et 8 juillet 2018 au profit des familles tabernaciennes	CAF DU VAL D'OISE le 10 septembre 2018 Montant NET : 1000 €
N°2018/281 10/09/2018	Direction Jeunesse et Vivre Ensemble	Convention relative à la demande de subvention en vue de la réalisation d'un mini-séjour au parc animalier de Cerza à HERMIVAL LES VAUX organisé par le centre social Georges Pompidou, les 16 et 17 juillet 2018 au profit des familles tabernaciennes	CAF DU VAL D'OISE le 10 septembre 2018 Montant NET : 1300 €

N°2018/282 10/09/2018	Direction Jeunesse et Vivre Ensemble	Convention relative à la demande de subvention en vue de la réalisation de sorties familiales à la mer organisées par le centre social Vincent Vigneron, les 21 et 28 juillet 2018 au profit des familles tabernaciennes	CAF DU VAL D'OISE le 10 septembre 2018 Montant NET : 1300 €
N°2018/283 11/09/2018	Direction des affaires générales Commande publique	Marché de prestation intellectuelle relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de l'agenda 21 de la Commune de TAVERNY	Société Rouge Vif Territoire le 11 septembre 2018 Montant HT : 54 000 € Montant TTC : 64 800 € Peuvent s'ajouter des réunions supplémentaires au prix de : Montant unitaire HT : 800 € Montant unitaire TTC : 960 €
N°2018/284 11/09/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Théâtre M.Renaud	Renouvellement de l'adhésion de la Commune, au titre de l'année 2018, à l'association	Ass Escales Danse en Val d'Oise le 11 septembre 2018 Montant : 100 € + frais relatifs au montage financier des projets artistiques et actions culturelles + frais de communication
N°2018/285 11/09/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Théâtre M.Renaud	Contrat relatif à la cession d'exploitation du spectacle « Les Acharnistes » au Théâtre M.Renaud	Ass Cie LE KLOU le 14 septembre 2018 Montant TTC : 2500 €
N°2018/286 11/09/2018	Mission Démocratie de proximité	Contrat relatif à la cession d'exploitation du spectacle « Les Elfes Nature » dans le cadre de la Fête des Vendanges 2018	Ass LA ZIZANIE le 16 septembre 2018 Montant TTC : 1266 €

I - URBANISME

1. LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET EMPOR- TANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ACCÈS AU CENTRE COMMERCIAL LES PORTES DE TAVERNY

Délibération N°91-2018-UR01

DELIBERE

Article 1 :

Le lancement et la mise en œuvre d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour l'opération portant sur la création d'un nouvel accès et l'aménagement des circulations au centre commercial Les Portes de Taverny sont approuvés ; le secteur concerné est représenté sur le plan d'aménagement joint, étant précisé que ce plan est susceptible d'ajustements en fonction des besoins techniques du projet.

Article 2 :

Madame le Maire, ou son représentant, est autorisée à saisir l'autorité environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas afin de déterminer si le projet de mise en compatibilité du PLU est soumis à évaluation environnementale ; ainsi qu'à prendre tous actes, tous contrats, et signer tous documents, nécessaires à la mise en œuvre et à la

conduite de cette procédure.

Article 3 :

La présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2. PLAINE DES ÉCOUARDES - AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE PROTOCOLE DE FINANCEMENT DE L'ÉTUDE URBAINE ET DE FAISABILITÉ AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)

Délibération N°92-2018-UR02

Article 1^{er} :

Les termes du projet de protocole de financement de l'étude urbaine et de faisabilité sur le secteur de la plaine des Ecouardes, à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France (EPFIF), sont approuvés.

Article 2 :

Madame le Maire, ou son représentant, sont autorisés à signer le protocole de financement mentionné à l'article 1, avec l'EPFIF, dûment représenté par son Directeur Général, Gilles BOUVELOT, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes au projet, ainsi que les recettes, sont inscrits au budget de l'exercice considéré à l'opération comptable 1020.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

II- CULTURE

3. CONVENTION DE COPRODUCTION ET DE RÉSIDENCE AVEC LA COMPAGNIE « LES ARPENTEURS DE L'INVISIBLE »

Délibération N°93-2018-CU01

Article 1^{er} :

Les termes de la convention de coproduction et de résidence (jointe en annexe) avec la Compagnie « LES ARPENTEURS DE L'INVISIBLE » sont approuvés.

Article 2 :

Madame le Maire ou son représentant sont autorisés à signer ladite convention, ses avenants éventuels et tout acte nécessaire à la gestion de ce projet.

Article 3 :

Les recettes (article 7062, redevances et droits des services à caractère culturel) et les dépenses (article 611, contrats de prestations de services) occasionnées seront inscrites et imputées au budget communal des exercices 2018 et suivants.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4. TÉLÉTHON 2018 : DON FINANCIER À L'ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES (AFM)

Délibération N°94-2018-CU02

Article 1er :

L'octroi d'une participation financière à l'Association Française contre les Myopathies (AFM) dans le cadre du Téléthon, édition 2018, sous forme de don est approuvé.

Article 2 :

Le Conseil municipal acte que la participation financière proviendra d'un prélèvement d'1 euro sur chaque place vendue lors du spectacle : « VISITEUR D'UN SOIR » de l'artiste HUGUES AUFRAY au Théâtre Madeleine-Renaud ; la dépense sera imputée à l'article 6574, subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, du budget principal de l'exercice 2018.

Article 3 :

La participation financière à verser à l'AFM ne pourra excéder un montant de 463 euros (QUATRE CENT SOIXANTE TROIS EUROS).

Article 4 :

Madame le Maire ou son représentant, est autorisé(e) à signer tout acte et document juridique afférent à ce dossier.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour: 32

Contre: 1 (A. SIMONNOT)

5. LIGNÉES D'ARTISTES 2018 : CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION À LA JOURNÉE DÉDIÉE AUX AMATEURS – TARIFICATION

Délibération N°95-2018-CU03

Article 1er :

Les conditions d'inscription et de participation à la journée dédiée aux amateurs, le samedi 1^{er} décembre 2018 sont approuvées.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à appliquer lesdites conditions.

Article 3 :

Les tarifs pour les concerts professionnels qui se dérouleront au Théâtre Madeleine–Renaud sont approuvés.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

III – SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

6. « EKIDEN – RELAIS DU VAL PARISIS 2018 » : APPROBATION DU REGLEMENT ET DES TARIFS DE LA COURSE, ATTRIBUTION DE COUPES ET DE RECOMPENSES, APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET DE SPONSORING

Délibération N°96-2018-SP01

Article 1er :

La reconduction de la troisième édition de l'Ekiden-relais du Val Parisis, le dimanche 7 octobre 2018, avec les communes partenaires de Saint-Leu-la-Forêt et du Plessis-Bouchard est approuvée ;

Article 2 :

Le règlement de la course de l'Ekiden-relais du Val Parisis, est approuvé ;

Article 3 :

Le Conseil municipal approuve les tarifs les tarifs de l'Ekiden-relais, fixés ainsi qu'il suit :

- droit d'engagement de 30 € pour toute équipe inscrite avant le 3 octobre 2018 ;
- droit d'engagement de 32 € pour toute équipe inscrite le jour-même de la course ;
- gratuité pour les équipes de lycéens et les équipes présentées par l'association « Cosmo club d'athlétisme de Taverny », par les services municipaux des trois communes partenaires et par les comités de jumelage souhaitant participer à l'évènement ;

Article 4 :

L'attribution de coupes et récompenses aux coureurs de l'EKIDEN-Relais au titre de leur classement à la course et un lot aux coureurs des courses d'animation au titre de leur participation est approuvée ;

Article 5 :

Les termes de la convention de partenariat avec les communes de Saint-Leu-la-Forêt et du Plessis-Bouchard sont approuvés ;

Article 6 :

Les termes de la convention de sponsoring, convention cadre, à conclure avec les partenaires privés sont approuvés.

Article 7 :

Madame le Maire ou son représentant sont autorisés à signer toutes les conventions et tous les documents relatifs à l'organisation de cette manifestation.

Article 8 :

Les dépenses et recettes occasionnées seront inscrites au budget communal de l'exercice 2018.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

1. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE L'AUTOMNE MUSICAL DE TAVERNY ENTRE LA VILLE DE TAVERNY ET L'ASSOCIATION « LES HEURES MUSICALES »

Délibération N°97-2018-VA01

Article 1er :

Le principe de partenariat entre la Ville et l'association « Les Heures Musicales » dans le cadre de l'organisation de « L'Automne Musical » qui se tiendra du 14 septembre au 6 octobre 2018 est approuvé.

Article 2 :

Les termes de la convention de partenariat, telle qu'annexée, sont approuvés.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération ainsi que tous les actes (contrat, avenant, ...) nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 4 :

Une subvention d'aide à la manifestation est attribuée en faveur de l'association « Les Heures Musicales » dans le cadre de l'organisation de « l'Automne Musical » pour le concert de « L'ORCHESTRE NATIONAL D'ILE DE FRANCE » le 6 octobre 2018 au Théâtre Madeleine-Renaud.

Le montant de la subvention attribuée est de 11 605 €.

Article 5 :

Madame le Maire est autorisée à verser ladite subvention à l'association « Les Heures Musicales » dans le cadre de l'organisation de « l'Automne Musical » pour le concert de « L'ORCHESTRE NATIONAL D'ILE DE FRANCE » le 6 octobre 2018 au Théâtre Madeleine-Renaud.

Article 6 :

Les dépenses occasionnées seront imputées, à l'article 6574, subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, au budget communal de l'exercice 2018.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Madame le maire ne prend pas part au vote

2. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION « COUNTRY SPORT PASSION » AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Délibération N°98-2018-VA02

Article 1er :

L'attribution d'une subvention de fonctionnement, en faveur de l'association « COUNTRY SPORT PASSION », est approuvée.

Article 2 :

Le montant de la subvention attribuée est de 600 euros.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à verser la subvention de fonctionnement à l'association au titre de l'année 2018.

Article 4 :

Madame le Maire ou son représentant, sont autorisés à signer tous les actes (contrat, convention, avenant, etc.) nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Article 5 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2018, à la nature 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 32

Abstention: 1 (A. CAILLIE)

**3. SUBVENTION D'AIDE À LA MANIFESTATION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
« FRANCE ADOT 95 » AU TITRE DE L'ANNÉE 2018**

Délibération N°99-2018-VA03

Article 1er :

L'attribution d'une subvention, au titre de l'aide à la manifestation, en faveur de l'association « FRANCE ADOT 95 » dans le cadre de la tenue et l'animation d'un stand sur le thème de la prévention-santé à l'occasion du Forum des associations prévu le dimanche 09 septembre 2018, est approuvée.

Article 2 :

Le montant de la subvention attribuée est de 895 euros.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à verser la subvention d'aide à la manifestation à l'association au titre de l'année 2018.

Article 4 :

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 5 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2018, à la nature 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

IV- SCOLAIRE

4. APPROBATION ET SIGNATURE DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2018/2020 (PEDT) DE LA VILLE DE TAVERNY

Délibération N°100-2018-SC01

Article 1er :

Le projet éducatif territorial (PEDT), tel qu'annexé à la présente délibération, est approuvé pour une durée de trois ans.

Article 2 :

Madame le Maire, ou son représentant, est autorisée à signer le PEDT ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

V – PETITE ENFANCE

5. AUTORISATION DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET CAF DU VAL-D'OISE 2018 FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES : « ACCUEILS PETITE ENFANCE ADAPTÉS AUX FAMILLES EN SITUATION D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE »

Délibération N°101-2018-PE01

Article 1er :

L'appel à projet « Insertion » en direction des familles en accueils petite enfance est approuvé.

Article 2 :

Le présent appel à projet concerne les actions réalisées au titre de l'année 2018 et a vocation à être reconduit chaque année.

Article 3 :

Madame le Maire ou son représentant, est autorisée à signer tout document s'y rapportant.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

VI – SOCIAL

6. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS DE PRÉVENTION À DESTINATION DES SENIORS ENTRE LA VILLE DE TAVERNY ET LE COMITE DÉPARTEMENTAL UFOLEP 95

Délibération N°102-2018-SO01

Article 1^{er} :

Le partenariat entre la Ville et le comité départemental UFOLEP Val d'Oise ainsi que l'affiliation de la Ville à ce comité, de septembre 2018 à août 2019, pour un montant de 250 euros, sont approuvés ; la dépense d'affiliation sera imputée à l'article 6281, concours divers (cotisations...), au budget principal de l'exercice 2018.

Article 2 :

Les termes de la convention de partenariat à signer avec le comité départemental UFOLEP Val d'Oise sont approuvés.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer la convention de partenariat, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 4 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2018.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

VII – PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

7. ADHÉSION DE LA COMMUNE DE TAVERNY À LA FONDATION DU PATRIMOINE

Délibération N°103-2018-DPCV01

Article 1er :

L'adhésion de la ville à la Fondation du Patrimoine pour un coût de cotisation fixé à 600 euros par an est approuvée ; la dépense sera imputée à l'article 6281, concours divers (cotisations...), au budget principal de l'exercice 2018.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer tous les actes et documents relatifs à ce projet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. ACCORD POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE PAR LE SYNDICAT DE TRANSPORT « ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS » SUR LE TERRITOIRE

Délibération N°104-2018-DPCV02

Article 1er :

La mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la ville de Taverny est approuvée.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer tous les actes et documents relatifs à ce projet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

VIII – POLITIQUE DE LA VILLE

9. APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE DU FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS (FPH) ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE MADAME LE MAIRE

Délibération N°105-2018-PV01

Article 1er :

La convention cadre du Fonds de Participation des Habitants jointe en annexe est approuvée.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à signer les conventions avec les porteurs de projet du Fonds de Participation des Habitants.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

IX– RESSOURCES HUMAINES

10. MISE EN PLACE DE 4 CONTRATS D'APPRENTISSAGE AU SEIN DE LA VILLE DE TAVERNY

Délibération N°106-2018-RH01

Article 1^{er} :

La création et la conclusion de 4 contrats d'apprentissage est approuvée comme suit :

- deux Certificats d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance (CAP AEPE) pour la Direction générale adjointe des services Vie des familles et solidarité sur l'année scolaire 2018-2019, pour une durée d'un an.
- deux Brevets Professionnels de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) pour la Direction générale adjointe des services Vie des familles et solidarité sur l'année scolaire 2018-2019, pour une durée d'un an.

Article 2 :

Les apprentis seront rémunérés conformément à la réglementation en vigueur en tenant compte de l'âge, du niveau de diplôme préparé et de la progression dans le cycle de formation soit :

Année d'exécution du contrat	16-17 ans	18-20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	25% du SMIC	41% du SMIC	53% du SMIC
2 ^{ème} année	37% du SMIC	49% du SMIC	61% du SMIC
3 ^{ème} année	53% du SMIC	65% du SMIC	78% du SMIC

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à appliquer la bonification indiciaire (NBI) de 20 points pour le maître d'apprentissage, agent titulaire de la fonction publique territoriale, le cas échéant.

Article 4 :

Madame le Maire ou son représentant, sont autorisés à signer les conventions avec l'organisme de formation et tout autre document afférent à ces dossiers.

Article 5 :

Madame le Maire est autorisée à solliciter toutes demandes de subventions éventuelles afin de contribuer au financement des formations des apprentis.

Article 6 :

Les coûts de formation sont à la charge de la collectivité et sont inscrits au budget de la commune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

1. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES

Délibération N°107-2018-RH02

Article 1^{er} :

Les termes de la convention de mise à disposition d'un agent du CIG de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France ci-annexé, sont approuvés.

Article 2 :

Madame le Maire ou son représentant, sont autorisés à signer ladite convention de mise à disposition, avec Jean-François PEMEURY, en sa qualité de Président du CIG.

Article 3 :

Le coût de cette mission pour la collectivité est fixé en fonction des frais d'intervention de l'agent mis à disposition, calculé d'après le nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire de 77,50 euros toutes charges comprises arrêté par le Conseil d'Administration du CIG pour l'année 2018 ; la dépense sera imputée à l'article 6218, autre personnel extérieur, du budget principal de la commune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS À TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

Délibération N°108-2018-RH03

Article 1^{er} :

Les modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet, sont approuvées comme suit :

- à compter du 1^{er} octobre 2018 :

Filière administrative				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/10/2018
18	C		1 Adjoint administratif TNC 29h00 Secrétaire au pôle administratif de la DGAS qualité et promotion de la Ville - Poste n° 611	19

Filière technique				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/10/2018
7	B	-1 technicien principal de 2 ^{ème} classe à TC Centre technique municipal Adjoint au responsable Poste 108		6
6		-1 Technicien principal de 2 ^{ème} classe à TC DSIT Administrateur systèmes et réseaux Poste n° 111	1 Technicien principal de 2 ^{ème} classe à TC DSIT Directeur adjoint de la DSIT et administrateur système et réseaux Poste n°612	6
102	C	-5 Adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à TC Centre technique municipal Adjoint responsable du pôle logistique Poste n° 172 Jardinier Espaces verts Poste n° 182 Direction des sports et vie associative Ouvrier polyvalent Poste n°590 Police municipale - ASVP - Poste n° 195 et 196	2 Adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à TC Centre technique municipal Responsable du pôle logistique Poste n° 613 Chef d'équipe pôle espaces verts Poste n°614	99
99	C		3 Adjoints techniques à TC Direction des sports et vie associative Ouvrier polyvalent Poste n° 615 Police municipale Poste n° 616 et n° 617	102
Filière médico-sociale				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/10/2018
1	A	-1 Infirmier en soins généraux de classe normale à TC Multi accueil « les Minipousses » Directrice du multi accueil Poste n° 606		0
Filière culturelle				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/10/2018
4	B	-1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 10 h Conservatoire Jacqueline Robin Professeur de hautbois Poste n° 601	1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 15h Conservatoire Jacqueline Robin Professeur de trombone et orchestre Poste n°618	4
4	B	-1 Assistant d'enseignement artistique à TNC 10h Conservatoire Jacqueline Robin Professeur de formation musicale Poste n° 603 -1 Assistant d'enseignement artistique à TNC 15h Conservatoire Jacqueline Robin Professeur de trombone et orchestre Poste n° 342	1 Assistant d'enseignement artistique à TC Conservatoire Jacqueline Robin Professeur de hautbois et formation musicale Poste n° 619 1 Assistant d'enseignement artistique à TNC 10h Conservatoire Jacqueline Robin Dumiste Poste n°620	4

Filière animation				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/10/2018
61	C	1 Adjoint d'animation territorial TNC 29h00 Périscolaire et loisirs éducatifs Poste n° 436	1 Adjoint d'animation territorial NP à TNC 29h00 Périscolaire et loisirs éducatifs Poste n° 621	61
61	C	1 Adjoint d'animation territorial TNC 29h00 Périscolaire et loisirs éducatifs Poste n° 445	1 Adjoint d'animation territorial NP à TNC 29h00 Périscolaire et loisirs éducatifs Poste n° 622	61
61	C	1 Adjoint d'animation territorial TNC 22h00 Périscolaire et loisirs éducatifs Poste n° 449	1 Adjoint d'animation territorial NP à TNC 22h00 Périscolaire et loisirs éducatifs Poste n° 623	61
61		1 Adjoint d'animation territorial TNC 9h50 Périscolaire et loisirs éducatifs Poste n° 462	1 Adjoint d'animation territorial NP à TNC 9h50 Périscolaire et loisirs éducatifs Poste n° 624	61
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/10/2018
61			1 Adjoint d'animation territorial NP à TNC 29h00 Périscolaire et loisirs éducatifs Poste n° 625	62
Hors filière				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/10/2018
1	C	Collaborateur de cabinet à TC	Directeur de cabinet à TC Poste n° 98	1
1	C	Collaborateur de Cabinet à TC	Collaborateur de cabinet à TC Poste n° 97	1

* TC : Temps complet – TNC : Temps non complet – NP : Non Permanent

Articles 2 :

Le complément à la délibération n° 34-2018-RH01 du 22 mars 2018 précisant le poste de Directeur de l'urbanisme et de l'aménagement au sein de la Direction générale adjointe des services Qualité et Promotion de la ville, conformément aux éléments précisés ci-dessus, est approuvé.

Article 3 :

Le complément à la délibération n° 34-2018-RH01 du 22 mars 2018 précisant le poste de Responsable voirie, réseaux et espaces publics, renommé Responsable du pôle Espaces extérieurs, au sein de la Direction du Patrimoine et du cadre de vie, conformément aux éléments précisés ci-dessus, est approuvé.

Article 4 :

Le complément à la délibération n° 34-2018-RH01 du 22 mars 2018 précisant les modalités de recrutement et de rémunération des deux postes de collaborateurs de cabinet, un Directeur et un Collaborateur en charge plus particulièrement des conseils de quartiers, conformément aux éléments précisés ci-dessus, est approuvé et notamment :

Il est précisé, conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 précité, que le montant des crédits nécessaire aux rémunérations de ces postes sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité)
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la ville et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus)

Il est rappelé, qu'en cas de vacance dans l'emploi fonctionnel (ou dans le grade retenu) en application des dispositions de l'article 7 du décret précité, les collaborateurs de cabinet conserveront à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

Article 5

L'ensemble de ces postes pourront être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique ou des agents contractuels.

Article 6 :

Le montant des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces emplois seront inscrits aux budgets des exercices correspondant, au chapitre 012 – Charges de personnel.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 28

Abstention: 5 (F. LAMAU, B. DEVOIZE, A. CAILLIE, G. DAGOIS et par mandat P. SANDRINI)

X- FINANCES

1. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2018

Délibération N°109-2018-FI01

Article 1^{er} :

La décision modificative n° 2/2018 est adoptée telle que figurant dans la maquette budgétaire jointe en annexe et s'équilibre comme suit :

	Investissement	Fo	
Dépenses	103 005,35 €		
Recettes	103 005,35 €		

Article 2 :

Le Conseil municipal adopte, aux fins d'un suivi budgétaire et comptable affiné, la création des opérations d'équipement individualisées suivantes :

- 1020 « Aménagement de la plaine des Écouardes »,
- 1021 « Aménagement du centre social Georges-Pompidou ».

Article 3 :

Après intégration de la décision modificative n° 2/2018, les équilibres du budget principal de la ville s'établissent ainsi qu'il suit :

	Budget primitif			
Fonctionnement	38 722 000,00 €			
Investissement	15 260 520,00 €			
Total	53 982 520,00 €			

DELIBERATION MISE AUX VOIX

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour: 27

Contre: 5 (F. LAMAU, B. DEVOIZE, A. CAILLIE, G. DAGOIS et par mandat P. SANDRINI)

Abstention: 1 (A. SIMONNOT)

**1. ATTRIBUTION À LA S.A. HLM IMMOBILIÈRE 3F GROUPE ACTION LOGEMENT
D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR UNE OPÉRATION DE RÉHABILITATION
DE 258 LOGEMENTS DANS LA RÉSIDENCE JEAN-BOUIN**

Délibération N°110-2018-FI02

Article 1er :

La garantie de la commune à hauteur de 12,13 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 46 500 000 euros souscrit par la société Immobilière 3F auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit un nominal garanti par la ville à hauteur de 5 640 450 € est accordée.

Cet emprunt, constitué d'une ligne de prêt, est destiné à financer l'accélération du programme d'investissement de la rénovation (réhabilitation thermique) du parc social dans son ensemble ainsi que la production de nouveaux logements sociaux et plus particulièrement l'opération de Taverny, située 1 à 3 rue Jesse Owens à Taverny (95150).

Article 2 :

Les caractéristiques financières de la ligne du prêt sont les suivantes :

- Type de prêt : PHBB
- Montant : 46 500 000 €
- Durée totale : 480 mois
- Durée de la phase d'amortissement : 240 mois
 - dont durée de la phase du différé d'amortissement : 240 mois
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
- Profil d'amortissement du capital : amortissement prioritaire avec échéance déduite
- Modalité de révision : simple révisabilité (SR)

- Taux de progressivité des échéances : sans objet

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur 12,13 % des sommes contractuellement dues par Immobilière 3F dont cette dernière ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Immobilière 3F pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

- 1. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LES ASSURANCES : INCENDIE, ACCIDENT ET RISQUES DIVERS (IARD)**

Délibération N°111-2018-FI03

Article 1^{er} :

L'adhésion au groupement de commandes proposé par le CIG de la Grande couronne de la région Île-de-France, pour les assurances IARD, au titre de la période 2020-2023 est approuvée.

Article 2 :

La convention constitutive du groupement de commandes, désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention, est approuvée.

Article 3 :

Madame le Maire ou son représentant, est autorisé à signer l'annexe 1 à la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Article 4 :

Les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget principal de la Ville de l'exercice correspondant.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2. MAJORATION DE LA COTISATION DE TAXE D'HABITATION DES LOGEMENTS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE

Délibération N°112-2018-FI04

Article 1er :

À compter des impositions 2018, la majoration à 60% de la part communale de cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale est instaurée.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3. ACTUALISATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

Délibération N°113-2018-FI05

Article 1er :

À compter du 1er janvier 2019, la taxe de séjour est actualisée.

Article 2 :

Le conseil municipal décide d'assujettir les natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour au réel :

- 1° Les palaces ;
- 2° Les hôtels de tourisme ;
- 3° Les résidences de tourisme ;
- 4° Les meublés de tourisme ;
- 5° Les villages de vacances ;
- 6° Les chambres d'hôtes ;
- 7° Les emplacements dans les aires de camping-car et les parcs de stationnement touristiques ;
- 8° Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air.

Article 3 :

Le conseil municipal décide de percevoir la taxe de séjour du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

Article 4 :

Le conseil municipal fixe les tarifs comme suit :

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée
Palaces	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,30 €

Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €
Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles	0,20 €

Article 5 :

Le conseil municipal adopte le taux de 5 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement.

Article 6 :

Le conseil municipal fixe le loyer mensuel minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour, à 100 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

XI- JURIDIQUE

- 4. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS : - ADHÉSION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT D'ACHAT TERRITORIAL (AGAT) – APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Délibération N°114-2018-JU01

Article 1er :

L'adhésion de la Commune au Groupement d'Achat Territorial (AGAT) avec la Communauté d'agglomération Val Parisis est approuvée.

Article 2 :

Les termes de la convention constitutive du groupement de commandes sont approuvés.

Elle est conclue à compter de son caractère exécutoire jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 3 :

Madame le Maire ou son représentant sont autorisés à signer la convention AGAT, constitutive du groupement de commandes, ainsi que tous avenants ou documents s'y rapportant.

Article 4 :

Dans le cadre de l'exécution de ladite convention, Madame le Maire ou son représentant sont autorisés à signer :

- le formulaire d'engagement de participation à un achat groupé à la naissance du besoin de la collectivité ;
- le formulaire de retrait de participation à un achat groupé ;

Article 5 :

Il est indiqué que la Commune exécutera financièrement avec les titulaires retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune sera partie prenante et inscrira les sommes préalablement à son budget.

Article 6 :

Les dépenses occasionnées seront imputées, à l'article 65548 autres contributions aux organismes de regroupement, sur le budget communal des exercices 2018 et suivants.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

1. PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDÉE À MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES FONCTIONS

Délibération N°115-2018-JU02

Article 1er :

La protection fonctionnelle est accordée à Madame le Maire, dans le cadre de la procédure pénale de droit commun (outrages et menaces contre personne dépositaire de l'autorité publique) et de la procédure en diffamation publique engagées.

Article 2 :

La prise en charge des frais d'avocats, d'huissiers et tous autres frais est approuvée dans le cadre des actions en justice engagées.

Article 3 :

Les dépenses occasionnées seront imputées, à l'article 6227 frais d'actes et de contentieux, sur le budget communal des exercices 2018 et suivants.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 30

Abstention: 2 (B. DEVOIZE et par mandat P. SANDRINI)

Madame le maire ne prend pas part au vote